Questions orales

Nous avons pris certaines mesures, mais personne n'a été congédié, contrairement à ce que le député affirme. Une personne a été déplacée et d'autres ont été prévenues que leur contrat ne serait pas renouvelé. On a constaté qu'une autre personne avait mal agi. Le député peut s'enquérir au sujet des mesures qui ont été prises, mais il ne doit pas s'attendre que moi ou d'autres ministres dévoilent à la Chambre des communes les noms de personnes que nous ne pouvons pas révéler ailleurs.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Sherwin Petersen, ministre de la Voirie et des Transports de la Saskatchewan.

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, avec des réponses comme celles que nous venons d'entendre de la part des ministres, ce n'est pas surprenant que les Canadiens soient de plus en plus remplis d'indignation contre le gouvernement.

Ma question s'adresse au premier ministre. Les contribuables aux abois voient le gouvernement verser des centaines de milliers de dollars de leur argent à des copains des ministres pour avoir obtenu le contrat d'aménagement de l'aérogare III à l'aéroport Pearson. En effet, on a appris ce matin que John Lundrigan, ancien député conservateur de Terre-Neuve, avait touché 390 000 \$ pour avoir assisté à 15 ou 20 réunions.

Le gouvernement et le premier ministre peuvent-ils assurer à la Chambre que, lorsqu'il a accordé cet important contrat dans lequel les constructeurs sont protégés contre les pertes, le ministre des Transports de l'époque et le gouvernement n'ont pas été influencés par le fait que les experts-conseils à qui ce marché a rapporté de l'argent comprenaient non seulement l'ancien député de Terre-Neuve, mais aussi l'ancien collaborateur du ministre, Chester Burtt, l'ancien premier ministre conservateur de Terre-Neuve, Frank Moores, ainsi que deux proches amis personnels du premier ministre, Gary Ouellet et Gérald Doucet? Dites-nous que la participation de tous ces bons amis du Parti conservateur n'a eu aucune incidence sur l'adjudication du contrat.

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le lobbying n'est pas interdit au Canada. Il ne l'a jamais été et ne le sera jamais. Il n'y a pas non plus de loi concernant les

montants versés aux lobbyistes, qu'il s'agisse d'avocats ou d'autres personnes. Ce que notre gouvernement a fait, c'est mettre en place un système d'enregistrement des lobbyistes afin que les gens sachent qui fait du lobbying et pour qui.

Je crois que c'est aller beaucoup trop loin que de laisser entendre que les choses ont été faites de façon incorrecte ou malhonnête. Si le député a des preuves, qu'il les présente. Autrement, il ferait mieux de se taire.

M. Kaplan: Il est facile de voir pourquoi les taxes montent et pourquoi le coût des voyages aériens augmente.

Pour avoir le respect des Canadiens pour cette mesure législative, le ministre devra accepter l'amendement proposé par notre côté et rendre public, sans l'amendement, comme cela se fait dans d'autres pays où il y a des lobbyistes réglementés, les montants versés pour l'obtention de ce contrat et à qui; le fera-t-il?

M. Andre: La procédure d'attribution des contrats de notre gouvernement est bien connue.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Le vérificateur général a accès à cette procédure. Il y a eu concurrence.

Je répète au député que s'il a des preuves de malversations il a le devoir de les faire connaître. Il fait des insinuations au sujet des honoraires versés et autres. Je me demande, s'il était encore avocat, s'il apprécierait qu'un système autorise de rendre publics ses honoraires à propos de toutes les actions prises à l'égard d'un contrat. C'est pour protéger la confidentialité que le comité qui a étudié la mesure législative n'a pas accepté la recommandation du député prévoyant la divulgation des honoraires.

Je le répète, il n'y a dans l'article aucune accusation de malversation. Le député a tort de suggérer des malversations alors qu'il n'en a aucune preuve.

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Aujourd'hui, tous les agents de liberté conditionnelle et les agents de gestion des cas se voient acculés à la grève par le gouvernement actuel. Voilà trois ans qu'ils n'ont pas d'augmentation de salaire. Cette grève constitue une crise dans l'administration de la justice. Elle va entraîner un surpeuplement accru des prisons. Elle privera les prisonniers de leur droit à la libération conditionnelle et fera que certains libérés conditionnels seront sans surveillance.